

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de
Montréal sur les dérogations demandées par Ray-Mont
Logistiques, Secteur Assomption-Sud**

**AUCUNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE POUR RAY-MONT
LOGISTIQUES**

**Écrit par
SOPHIE GUINAMAND**

Le 7 novembre 2024

J'habite la coopérative Ville-Marie depuis peu de temps. J'ai trouvé un logement magnifique et abordable pour mes deux enfants et moi-même. Le bout de la rue Ontario où se dresse notre magnifique bâtisse est un havre de paix. Pas de bruit, pas de grands buildings pour nous gêner la vue. Les levers et couchers de soleil y sont magnifiques. Dès mon emménagement, j'ai vu la pancarte « parc nature » et j'ai appris à connaître la mobilisation 6600 et toutes les actions incroyables qu'ils ont réussi à mener pendant 8 ans. 8 longues années de lutte pour préserver notre milieu de vie, la nature qui reprend vie comme en témoigne la photo ci-dessous. Quelle image vous plaît le plus? Laquelle vous donne l'impression de mieux respirer?



Août 2018



Mars 2022

Crédit photo : François Plourde

J'étais présente le 16 octobre 2024 lors de la période de questions-réponses. Avant d'y assister, j'avais lu le document de Ray-Mont logistiques. Trois éléments m'ont grandement interloquée.

Premièrement, le document martèle que le terrain choisi s'inscrit dans une zone industrielle. Certes, le zonage industriel n'a jamais été changé et c'est bien regrettable. Mais j'aimerais quand même rectifier que je n'habite pas dans une zone industrielle mais bien dans une zone résidentielle. La coopérative Ville-Marie a été construite sur un terrain qui a dû être décontaminé car très près du terrain où la *Canadian Steel Foundries* opérait au siècle dernier. À l'époque de la grande activité industrielle et polluante, il n'y avait pas des résidences. Les deux coopératives, celle de Ville-Marie (1994) et celle du Petit train de Viauville (2004) n'existaient pas à l'époque car la cohabitation avec des activités industrielles est impossible. La coopérative Ville-Marie (première bâtisse sur la photo ci-dessous) va fêter ses 30 ans en décembre prochain. 30 ans d'existence, 30 ans à faire partie de Viauville alors que Ray-Mont Logistiques est ici depuis seulement quelques années.

Deuxièmement, je suis très surprise de cette phrase présente dans le document déposé par Ray-Mont Logistiques intitulé *Ray-Mont Logistiques- Site de la rue Notre-Dame, présentation pour l'OCPM octobre 2024*. « La contribution sonore de Ray-mont Logistiques sera donc inférieure au bruit résiduel en tout temps » (2024 :14). Il est surprenant de constater que les activités de Ray-Mont Logistiques non seulement n'augmentera pas les nuisances sonores mais mieux encore permettra de les réduire. Pendant la soirée questions-réponses, cette question de la nuisance sonore est revenue plusieurs fois et la réponse était « des experts en acoustique nous disent que... ». J'aimerais souligner que cette question de la nuisance sonore est PRIMORDIALE pour que Ray-mont logistiques obtienne la permission d'étendre son activité 24H/24, 7J/7. Lors de cette soirée du 16 octobre, il nous a été très clairement dit que si Ray-Mont logistiques maintenait des volumes sonores sous la barre autorisée dans un quartier résidentiel ce qui donnerait à l'entreprise le droit d'opérer en tout temps.

Vous, les commissaires qui lisez nos opinions vous êtes indépendants comme un juge dans un tribunal doit être sans partie pris. J'aimerais donc qu'une analyse acoustique soit réalisée par une entreprise indépendante qui ne soit pas payée par Ray-Mont logistiques. Ce n'est pas que je remette en question la qualité scientifique des acousticiens embauchés par Ray-Mont Logistiques, mais plus le lien client/entreprise qui induit un rapport de pouvoir au profit de l'entreprise. En effet, pour que les mesures soient fiables, il ne faut pas que Ray-Mont Logistiques sache quand elles sont réalisées sinon ça fausse les données. Ils peuvent, et je ne dis pas que ça a été fait, réduire leurs activités au maximum au moment où les mesures sont prises. À ceci, j'ajouterais qu'il est impossible de vraiment mesurer les nuisances sonores sachant que le site, pour le moment, empile des conteneurs.

Mais, quand il y aura des trains de 100 wagons qui arrivent sur les freins, plus une valse de camions, plus les élévateurs à grains, plus le transbordement des grains en vrac, plus les conteneurs qui s'empilent...Je ne pense pas que les résultats acoustiques soient les mêmes. C'est bien beau de faire des hypothèses en se basant sur les activités de leur site à Pointe Saint Charles mais il faut être en mesure scientifiquement de définir des variables comme par exemple la manière dont est positionné le terrain. Le bruit voyage avec l'air alors est-ce que la configuration du site de Pointe Saint Charles est la même que celui dans Hochelaga? Je trouve que se baser sur ce rapport acoustique n'est pas suffisant, je dirais même que c'est très largement insuffisant quand on sait l'enjeu que les nuisances représentent pour les riverain.e.s.

D'autre part, et cela a été mentionné par une intervenante du public lors de la soirée du 16 octobre 2024, comment mesurer de manière fiable des bruits qui bougent. On ne parle pas d'une bâtisse immuable mais de camions et de trains qui sont en mouvement. De plus, la fréquence, si les mesures sont prises quand il y a 100 camions présents en même temps sur le site ce n'est pas la même que s'ils sont 1000. Les variables sont trop nombreuses et demandent, je pense, plusieurs analyses et plusieurs scénarii pour s'approcher un petit peu de la réalité du projet prévu par Ray-Mont Logistiques.

La question des nuisances sonores me préoccupe énormément alors je continue sur ce sujet car Ray-Mont Logistiques manque de transparence. Ils ne mentionnent nulle part les trains. La question lors du 16 octobre 2024 est balayée par un « des trains à basse vitesse ne font pas de bruit ». Pardon? Les membres de ma coopérative qui sont présent.e.s depuis le début ou présent.e.s depuis 2008, m'expliquent que le bruit des trains était terrible alors que la gare de triage était en activité réduite. Visiblement, il s'agissait d'un train ou deux par 24H mais non seulement le bruit était épeurant mais les vibrations se ressentaient dans la bâtisse surtout pour les personnes dont la chambre est au sous-sol. Il me semble qu'à la lumière de ces informations de personnes ayant vécues le passage de train à basse vitesse, il serait important de mesurer le bruit et les vibrations.

Enfin, sur la question du bruit, le président directeur général de Ray-Mont Logistiques lors de la présentation du projet en 2021 en zoom a lui-même dit « Le bruit, ça va être l'enfer! » Une telle spontanéité démontre bien que le projet final va faire un bruit tel que la cohabitation sera invivable. Ce n'est pas en plaçant des « conteneurs de façon intelligente » ou en mettant un mur anti-bruit que la cohabitation sera possible.

En effet, et j'en viens au troisième élément qui m'a profondément interloquée dans le document de Ray-Mont Logistiques c'est l'absence totale de prise en compte de la pollution lumineuse. Ce point n'est même pas abordé. La pollution de l'air ne semble pas être non plus un problème majeur pour Ray-Mont logistiques.

J'écris aujourd'hui ce mémoire en ce mardi 22 octobre, jour où le pont Jacques Cartier est fermé à la circulation car deux activistes engagés pour sauver notre planète, demandent au gouvernement Trudeau de faire plus. Il est minuit passé et comme le disait les Cowboys Fringants « plus rien, il ne nous reste plus rien ». Toutes les luttes pour notre survie, cela comprend la vôtre et celle des décideurs de Ray-Mont logistiques, dépendent de notre capacité à faire autrement. Notre santé est en jeu.

Entre la démolition des anciennes usines des fonderies d'acier et l'arrivée de Ray-Mont logistiques, la nature a repris ses droits permettant ainsi à l'amélioration de la qualité de

l'air, à la diversité de la faune et la flore. Plusieurs centaines d'espèces d'animaux et de végétaux vivent sur la friche, dans les boisés Steinberg et Vimont et sur le terrain vague.

Le réchauffement climatique est une urgence mondiale et l'année 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis l'ère préindustrielle selon l'institut Copernicus. 1,5 degrés celsius de plus au niveau mondiale et Ray-Mont Logistiques avec ses 2 millions de pieds carrés de terrain bétonné va créer un îlot de chaleur délétère non seulement pour les habitant.e.s des coopératives voisines, les patient.e.s du CHSLD mais également pour tout Montréal. Je pense que vous regardez les informations, et vous avez certainement vu la catastrophe à Valencia en Espagne fin octobre. Plusieurs centaines de morts emportés par une vague provoquée par une pluie diluvienne. Nous allons de plus en plus vivre des moments épouvantables, et nous devons nous préparer collectivement. Cela implique d'arrêter de bétonner. La terre absorbe, pas le béton. La présentation parle d'un bassin de rétention des eaux de pluie mais ça ne sera pas suffisant en cas de pluie diluvienne. Ray-Mont Logistiques le sait, la ville de Montréal le sait, j'habite juste à côté, je ne veux pas que mes enfants et moi-même vivions ce que Valencia a vécu. Nous devons repenser notre conception urbaine et les parcs résilients ou éponges font leur apparition.

Les parcs résilients, aussi appelés parcs éponges, ont pour fonction de recevoir les eaux de pluie et de les retenir, et ce, de façon temporaire pour réduire les risques d'accumulation d'eau dans les rues, lors de fortes pluies.

Les caractéristiques d'un parc résilient sont très similaires à celles de tout autre parc à l'exception que le parc résilient est aménagé en dépression. Cela signifie que le parc est construit à un niveau plus bas que celui des rues adjacentes. Ainsi, lors d'orage violent et de fortes pluies, l'eau des rues avoisinantes peut être redirigée vers le parc (par le principe de gravité) pour soulager les réseaux d'égouts.

Après la pluie et lorsque le réseau se décharge, des régulateurs relâchent l'eau dans le réseau et le parc redevient fonctionnel. Le principe du parc résilient repose sur l'idée de choisir d'inonder un espace spécifique pour éviter que l'eau soit accumulée sur la rue et inonde les bâtiments. Nous choisissons les zones inondées, plutôt que de subir les inondations. (Ville de Montréal, 2024)

Le terrain vague, notamment une partie du boisé Steinberg est marécageuse et sous le site il a un ruisseau appelé Molson. L'immense terrain contaminé et que Ray-Mont logistiques veut exploiter possède tous les éléments pour être un parc éponge. Réaliser ce projet de laisser la nature se régénérer elle-même serait une avenue innovante et responsable face aux changements climatiques.

Sur le document de Ray-Mont logistiques fournit pour la période de questions-réponses, le terme « innovant » revient au moins deux fois pour définir l'entreprise Ray-Mont. Le projet proposé et qui fait l'objet d'une forte opposition de la communauté, c'est qu'il est tout sauf innovant. J'ai vraiment l'impression de lire un projet des années 50 qui bétonne à outrance au détriment du vivant. Nous avons besoin d'un projet digne des années 2020 qui favorise le bien-être des habitant.e.s et qui a une vision à moyen et long terme pour faire face aux changements climatiques. Bétonner une telle superficie serait vraiment un crime et un délire irrespectueux du vivant sous toutes ces formes.

Je salue le travail fait pendant cette consultation publique qui est un moyen démocratique de donner son opinion. Néanmoins, lors de la soirée du 16 octobre, j'avais vraiment l'impression que les dés étaient jetés. La consultation est automatique lors de l'application de l'article 89. Ray-Mont logistiques ne collabore donc pas, il est contraint de le faire. D'un autre côté malgré les efforts de l'administration de la ville de Montréal à ne pas lui délivrer son permis, les tribunaux ont tranché en la faveur de cette entreprise privée. Comment on peut poursuivre la ville dans laquelle on fait son business pour une somme bâillon de plus de 300 millions de dollars? L'argent est toujours le nerf de la guerre et durant la présentation du 16 octobre M. Mihos nous a très clairement fait comprendre que l'entente était faite. Alors, je prends sur mon temps, bénévolement, pour écrire ce mémoire, parler le 12 novembre au nom de la coopérative Ville-Marie qui représente 60 personnes, pourquoi? IL N'Y A AUCUNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE pour ce projet de RAY-MONT LOGISTIQUES. Ni pour les dérogations demandées qui sont une insulte au bon sens et à l'intelligence humaine, ni à son projet écocide et délétère.

Notre quartier est considéré comme vulnérable et défavorisé. Son passé industriel fait que nous manquons cruellement d'espaces verts, que la Canopé est la plus faible de Montréal. Nous endurons les bruits du trafic liés au port de Montréal qui lui aussi s'étend toujours un peu plus. Nous habitons au bord du fleuve mais son accès nous est refusé. C'est une aberration.

Notre quartier est familial, notre coopérative Ville-Marie est familiale. Notre coopérative est à loyer modique ce qui signifie que grâce aux subventions gouvernementales investis dans les logements à loyer abordables, des familles, comme la mienne peuvent se loger de manière décente. J'ai à cœur, comme mère, d'offrir le meilleur à mes enfants, une vie saine de toute pollution excessive qu'elle soit de l'air, sonore ou lumineuse. Un de mes enfants est asthmatique alors ça va donner quoi si le projet de Ray-Mont se réalise, je ne pourrais plus ouvrir mes fenêtres sans suffoquer.

En septembre dernier, des conteneurs qui transportaient des batteries de lithium ont pris feu au port de Montréal. L'incendie a commencé à 14h40 mais ce n'est que vers 17h que nous avons été avertis du danger de respirer cette monstruosité pour nos poumons. À 20h, nous étions toujours confinés et l'odeur était épouvantable. Je me demande si entreposer des conteneurs si près des habitations (je les vois de ma cuisine) est vraiment sécuritaire. Comment peut-on être surs qu'un tel drame n'arrivera pas? Il y a toujours un risque à faire cohabiter les activités industrielles et résidentielles. Nous imposer 24/7 du bruit et de la pollution est un scandale sanitaire et environnementale impossible à supporter.

Notre santé physique et mentale est en jeu. Je dois dire que cette préoccupation, cette inquiétude nous la partageons dans ma coopérative et plus largement avec tout.e.s nos voisin.e.s. Le stress que nous vivons est déjà en train de nous causer des troubles de sommeil, de l'anxiété etc.

Je suis contente que des mémoires soient déposés car ce sont des traces écrites, des archives précieuses. J'ai une formation d'historienne et parfois dans mes recherches je me demandais « Mais comment les gens, à cette époque-là, ont permis une telle

chose? ». Alors, je souhaite une chose, que le jour où un.e étudiant.e dans 30 ans se penche sur le terrain jadis occupé par la plus grande aciérie du Canada, puis acheté par un promoteur en vue d'en faire un méga centre commercial puis racheté par Ray-Mont Logistiques, cet.t.e étudiant.e constate que nous avons agi pour protéger le vivant. L'histoire finit toujours par nous juger. Il est un peu facile de dire « nous ne savions pas ».



Crédit photo : Charles Masse

Cette photo illustre la proximité des habitations avec le site de Ray-Mont Logistiques et la raison pour laquelle nous sommes déjà impacté.e.s par le bruit de l'empilement des conteneurs. Ma coopérative est celle située en premier plan de la photo et compte 22 logements familiaux. D'un côté, à l'ouest, nous avons le parc Saint-Clément où le baseball est à l'honneur du printemps à l'automne et de l'autre nous aimerions garder un espace vert même s'il est contaminé. Le projet de construire un immense mur anti-bruit et nous laisser vivre au pied du mur me semble être déshumanisant et d'un autre siècle. Nous méritons mieux.

Pour conclure ce mémoire de plusieurs pages, je souhaite mentionner que plusieurs questions sont restées sans réponse le 16 octobre. Elles devaient être formulées par écrit

mais nous n'avons pas plus d'informations. La rhétorique magique des représentants de Ray-Mont logistiques est : « cela ne fait pas partie des dérogations demandées ». Je comprends que la tactique diaboliquement sournoise de Ray-Mont logistiques est de donner petit bout par petit bout son projet final. Cette technique lui a déjà permis d'échapper à un BAPE alors qu'il serait essentiel. D'autre part, il me fait l'effet d'être un boa qui entoure sa proie lentement et progressivement. Plus la proie bouge plus elle est contrainte.

Le plan final est d'exploiter 24/7 avec le passage de 10 000 camions par jour et de plusieurs trains de 100 wagons et plus. Le bruit sera invivable malgré toutes les mesures prises. La poussière sera intolérable entre les camions, les grains et les produits forestiers. La pollution de l'air sera irrespirable avec autant de CO2 rejeté par autant de camion. Une telle plateforme intermodale va forcément attirer plus de marchandises donc plus de camions, donc plus de trains donc plus de bruit et de pollution. Les ambitions de cette entreprise sont de croître donc forcément elle va continuer à se développer et nous allons nous retrouver au pied d'un mur végétalisé qui n'empêchera pas la catastrophe écologique et humaine. Ne laissons pas un tel projet se concrétiser.